



SI DU COLLEGE DE CHAMBON SUR VOUEIZE (Siren : 252304506)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Chambon-sur-Voueize
Arrondissement	Aubusson
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/08/1959
Date d'effet	13/08/1959

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Bernard CAMPOS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23700 CHAMBON SUR VOUEIZE
Téléphone	05 55 82 11 36
Fax	05 55 82 19 11
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 101
Densité moyenne	15,99

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 16 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Auge (212300909)	103
23	Budelière (212303507)	756
23	Chambonchard (212304604)	84
23	Chambon-sur-Voueize (212304505)	946
23	Évaux-les-Bains (212307607)	1 430
23	Le Chauchet (212305809)	113
23	Lépaud (212310601)	380
23	Lussat (212311401)	457
23	Nouhant (212314504)	314
23	Saint-Julien-la-Genête (212320303)	240
23	Saint-Loup (212320907)	184
23	Saint-Priest (212323406)	162
23	Sannat (212316707)	376
23	Tardes (212325104)	140
23	Verneiges (212325906)	112
23	Viersat (212326102)	304

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Transport scolaire <i>organisation des services des transports scolaires en qualité d'organisateur secondaire</i>
Autres
- Autres <i>- gestion et entretien du complexe sportif - participation à la vie éducative du collège sous forme d'une aide financière dont le montant sera fixé chaque année</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement